COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 11/12/23

Présents : MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), S. PILLEMONT (CDA), P. DUPIN (en visio), J.P LEDUC (Président),

Absent Excusé : MME RUPERT.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

VETERANS

D5-C DU 26/11/2023
27185527 NEAUPHLE-PONT. 32 / FCFF 31

1ER RAPPEL

U16

D4-B DU 03/12/2023
27343104 CARRIERES GRES. 22 / ENT. MEZIERES EPÔNE 22

FORFAITS GENERAL

Après le début des compétitions

ERRATUM
(ANNULATION DU FORFAIT GENERAL)

U18

D3-C ELANCOURT OSC 21

FORFAITS NON AVISES
1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

D3-C DU 09/12/2023
26926683 MESNIL ST DENIS ASL 21

FUTSAL

D1-A DU 09/12/2023
26923132 CFC 2
26951535 ASJA 2

FORFAIT COUPES NON AVISÉS

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

CY 10/12/2023
27578155 VELIZY ASC 21

FORFAIT COUPES AVISÉS

SENIORS F À 11

CY 09/12/2023
27615357 MAURECOURT FC 1
27615359 BUC FOOT AO 1

FORFAIT RETARD

U18

D3-C DU 03/12/2023
27235883 MONTESSON US 22 / ELANCOURT OSC 21
Compte tenu que ce forfait est considéré comme un « forfait retard », celui-ci ne rentre pas en compte dans le décompte des 3 forfaits menant au forfait général donc la Commission annule le forfait général d'ELANCOURT (article 23 alinéa 3.3 du RG du D.Y.F).

MATCHES REMIS

A JOUER LE 06/01/2024

U14

D4-C
27240913 INTERFOOT 78 21 / HOUILLES A.C. 24

A JOUER LE 07/01/2024

SENIORS

D3-B
26914374 FCFF 1 / CELLOIS CS 1

D5-C
27164924 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / CELLOIS CS 2

VETERANS

D3-A
25896282 ANDRESY F.C. 31 / ECQUEVILLY E.F.C. 31

D5-D
25897240 POIGNY LA FORET US 32 / COIGNIERES F.C. 32

U16

D4-C
27238698 CELLOIS CS 22 / MARLY LE ROI U.S. 22

A JOUER LE 23/01/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A
26923133 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ROSNY S/S C.S.M. 1

A JOUER LE 11/02/2024

VETERANS

D2-A
25895938 MEULAN/ASFG/JUZIERS 31 / MONTESSON U.S. 31

D3-A
25896307 GARGENVILLE LAINVILL 31 / ST GERMAIN EN LAYE 31

D5-D
25897257 ABLIS SUD 78 32 / MESNIL ST DENIS ASL 32

U16

D3-A
25893202 GARGENVILLE STADE 21 / TRIEL AC 21

D4-A
27236714 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / VAUXOISE ES 21
27236731 INTERFOOT 78 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21

A JOUER LE 18/02/2024

SENIORS

D2-B
25889873 GARGENVILLE STADE 1 / E. S. GUYANCOURT F. 1

VETERANS

D1-A
25928272 GUERVILLE ARNOUVILLE 31 / PECQ US LE 31

D3-B
25896406 POIGNY LA FORET US 31 / VERSAILLES 78 FC 31

D5-A
27184963 VILLENNES ORGEVAL 32 / JUZIERS/ASFG/MEULAN 32

A JOUER LE 24/02/2024

U14

D4-B
25883424 VAUXOISE ES 21 / HOUILLES A.C. 25

D4-F
27225058 FCRH LA VESGRE 23 / VALLEE 78 F.C. 21

A JOUER LE 25/02/2024

U16

D4-B
27343125 MESNIL LE ROI A.S. 21 / VILLENNES ORGEVAL 22

MATCHES A PROGRAMMER

U16

D4-A
27236730 VAUXOISE ES 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
27236733 ROSNY S/SEINE C.S.M. 22 / JUZIERS F.C. 21
27236736 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / ROSNY S/S C.S.M. 22

U14

D4-E
27224454 MAUREPAS AS 22 / VERSAILLES 78 FC 26
27224480 MAUREPAS AS 22 / FCRH VESGRE 22
27224490 MAUREPAS AS 22 / PLAISIROIS F.O. 23

TERRAINS IMPRATICABLES

U14

D4-B DU 09/12/2023
25883427 CONFLANS FC 23 / TRIEL AC 21
En l'absence de la feuille de match, la Commission demande à Conflans l'arrêté municipal.

D4-C DU 09/12/2023
27240915 VSCI 21 / MONTESSON US 22
Le match n'a pu se dérouler dû à l'impraticabilité du terrain. VSCI demande à reporter le match au mercredi 13.12.23 à 19h.
Accord écrit de MONTESSON.
En l'absence de la feuille de match, la Commission demande à VSCI l'arrêté municipal et pourra donner son accord une fois le document reçu.

D4-F DU 09/12/2023
27225060 ESSARTS LE ROI AGS 21 / MAGNY 78 FC 21
En l'absence de la feuille de match, la Commission demande aux ESSARTS l'arrêté municipal.

TRANSMIS DE LA COMMISSION STATUS ET REGLEMENTS

CY SENIORS

POULE UNIQUE DU 19/11/2023
27532768 GARGENVILLE STADE 1 / CELLOIS CS 1
Transmis de la Commission SR donnant tirs au but à terminer.
La Commission dit match à terminer le Jeudi 14/12/2023 à 20H.

COURRIERS

541004 HOUILLES SO
Courrier de HOUILLES SO nous informant qu'ils ont omis de mentionner le match ci-dessous programmé au 10/12/2023.
Ce report a été publié sur le journal D.Y.F. 1780 du 28/11/2023.
U18 D3-B DU 10/12/2023
27235760 HOUILLES SO 21 / CHAMBOURCY ASM 21
La Commission dit match perdu par forfait (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à CHAMBOURCY (3 points, 5 buts).

523623 MAUREPAS AS
La Commission prend note du courrier de la mairie de Maurepas concernant la fermeture des installations durant les vacances scolaires de Noël du Vendredi 22.12.23 au Dimanche 07.01.24 inclus.
La Commission reporte donc les 2 matchs suivants :
- VET D5-D DU 07/01/2024
25897259 MAUREPAS AS 33 / RAMBOUILLET YVELINES 32
La Commission dit match à jouer le 11/02/2023.

- U18 D3-D DU 07/01/2024
27236042 MAUREPAS AS 22 / FCRH VESGRE 21
La Commission dit match à jouer le 11/02/2023.

847997 JOUARS PONTCHARTRAIN AFR
Pris note du courrier de JOUARS concernant la décision de la Commission de faire jouer le match ci-dessous le samedi 16.12.23 :
FUTSAL D1 DU 25/11/2023
26923126 MUREAUX OFC LES 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1
JOUARS demande à jouer le 27.01.24 comme proposé par la mairie des Mureaux et le club car il y a un match de CY moins de 48h avant le 14.12.23, et aussi car le report n'est pas de leur fait puisque l'équipe s'était bien présentée à la date initiale aux MUREAUX.
La Commission rappelle que la poule est composée de 14 équipes et que les reports de match sont donc compliqués. Par ailleurs plusieurs clubs ont déjà joué à 2 jours d'intervalle depuis le début de la saison, ce qui est règlementairement permis.
La Commission maintient donc la date du 16/12.

DEMANDES

SENIORS F

CY DU 21/12/2023
27615356 MANTOIS 78 FC 1 / POISSY FC 1
Les 2 équipes se sont mises d'accord pour jouer la rencontre le mercredi 20.12.23 à 20h.
La Commission donne son accord.

VETERANS

D1-A DU 17/12/2023
25928296 PECQ US LE 31 / BONNIERES FRENEUSE 31
Demande de BONNIERES pour reporter cette rencontre, car, la veille, le club reçoit le Variété Club de France pour un match de gala.
La Commission rappelle que de tels évènements sont prévus longtemps à l'avance et que vous auriez pu anticiper cette demande.
La Commission donne son accord et dit match à jouer le 07/01/2024.

U16

D3-B DU 17/12/2023
25893409 MONTESSON US 22 / CONFLANS FC 22
Demande de MONTESSON pour avancer le match de 13h à 12h pour éviter un problème de vestiaires.
La Commission est en attente de l'accord de CONFLANS avant Vendredi 15/12 à 12H.

U14

D4-E DU 16/12/2023
27224493 VELIZY ASC 21 / PLAISIROIS FO 23
VELIZY demande à pouvoir décaler la rencontre de 14h à 15h30 car l'éducateur en charge de l'équipe a un déplacement le matin avec une équipe de jeunes.
La Commission est en attente de l'accord de PLAISIROIS avant Vendredi 15 à 12H.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 13/12/2023
27516846 PORCHEVILLE FC 1 / GARGENVILLE STADE 1
Demande de PORCHEVILLE pour reporter le match au mercredi 24.01.24 suite à une demande de GARGENVILLE.
La Commission est en attente de l'accord écrit de GARGENVILLE.

POULE A DU 13/12/2023
27516847 BREVAL LONGNES FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
Les 2 clubs se sont mis d'accord pour jouer cette rencontre le Vendredi 15.12.23 à BONNIERES à 20h30 car les installations de BREVAL sont impraticables suite au week-end passé.
La Commission donne son accord, BREVAL restant club recevant (FMI).

POULE C DU 11/12/2023
27516908 TREMBLAY S/MAULDRE 1 / VILLEPREUX FC 1
Les 2 clubs se sont mis d'accord pour jouer cette rencontre le Vendredi 22.12.23 à Villepreux. Tremblay restant le club recevant.
La Commission donne son accord, TREMBALY restant club recevant (FMI).

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »
La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.
LA TABLETTE DOIT ETRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.
UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).
La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

SENIORS

D3-A DU 03/12/2023
25889984 VINSKY FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 2
Pris note du rapport de VINSKY.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

D4-B DU 03/12/2023
25890376 CARRIERES GRESILLONS 2 / MONTESSON U.S. 2
Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.
La Commission sanctionne l'équipe de d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

D1-A DU 03/12/2023
25892956 VILLENNES ORGEVAL 21 / MONTIGNY LE BX AS 21
Après rappel et non réception du rapport demandé,
La Commission sanctionne l'équipe de VILLENNES ORGEVAL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D2-A DU 26/11/2023
25893039 CARRIERES GRESILLONS 21 / ANDRESY F.C. 21
Pris note du rapport d'ANDRESY. Après rappel et non réception du rapport demandé,
La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-B DU 12/11/2023
27343092 ENT.MEZIERES EPÔNE 22 / CARRIERES S/SEINE US 22
Pris note du rapport de CARRIERES S/S.
Après rappel et non réception du rapport demandé,
La Commission sanctionne l'équipe de ENT. MEZIERES EPONE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-B DU 10/12/2023
27343126 CARRIERES GRES. 22 / MAISONS-LAFFITTE F.C 22
Pris note du rapport de MAISONS LAFFITTE.
La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

SENIORS F

D1-A DU 09/12/2023
27139745 VERSAILLES 78 FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
Pris note du rapport de VERSAILLES.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

SENIORS FUTSAL

D1-A DU 18/11/2023
26923116 A.S.J.A 2 / CFC 2
Pris note du rapport de l'arbitre.
Après rappel et non réception du rapport demandé,
La Commission sanctionne l'équipe de ASJA d'un avertissement et d'une amende de 30€.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE C DU 23/11/2023
27516902 PERRAY FOOT. ES 1 / VILLEPREUX F.C. 1
Pris note du rapport de LE PERRAY.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

CDM

D1-A DU 03/12/2023
26923599 VOISINS F.C. 5 / PORT MARLY C.S. 5
Pris note du rapport de VOISINS.
La commission demande à PORT MARLY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D3-B DU 03/12/2023
25896416 NEAUPHLE-PONT. 31 / MAUREPAS AS 32
La Commission demande à NEAUPHLE un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

U14 D4-D DU 02/12/2023
25895575 CHAMBOURCY ASM 21 / ETANG ST NOM ES 21
La Commission demande aux deux clubs **un rapport détaillé** sur la non utilisation de la FMI.

SENIORS FUTSAL

D1-A DU 25/11/2023
26923122 MONTESSON U.S. 1 / A.S.J.A 1
RAPPEL : La Commission demande à MONTESSON un rapport concernant la non utilisation de la FMI.